



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Premier cas de COVID-19 parmi les personnes détenues aux Etablissements de la plaine de l'Orbe

Ce jeudi 17 septembre, une personne détenue au Pénitencier de Bochuz a été déclarée positive au COVID-19. Elle a été placée en isolement dès mercredi à l'apparition des premiers symptômes. Des investigations sont en cours pour retracer ses activités des derniers jours afin d'identifier la source probable de l'infection.

L'ensemble des collaborateurs du site ont été informés, tout comme les personnes détenues. Il leur a été demandé une vigilance particulière quant à l'apparition de symptômes propres à la COVID-19.

Pour rappel, en plus des mesures générales en vigueur dans notre canton pour lutter contre l'épidémie, l'ensemble des collaborateurs ou des personnes venant de l'extérieur ont l'obligation de porter un masque chirurgical au contact des personnes détenues.

Par ailleurs, vu la situation, il a été décidé de supprimer les visites d'intervenants externes non essentiels (cours de formation, évaluations criminologiques non urgentes, etc.) jusqu'à nouvel ordre. Les visites d'avocat et d'expertises psychiatriques sont maintenues, mais en informant les personnes d'un cas de contamination à l'interne. Les visites sont également maintenues, mais avec la mise en place de parois en plexiglas. En revanche, les visites familiales et intimes sont reportées.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 septembre 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DES, Marc Bertolazzi, Responsable de la communication, Service pénitentiaire